

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

821^e séance

Lundi 28 mars 2011, à 15 heures

Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 heures.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Excellence, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je déclare ouverte cette 821^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette après-midi, nous allons nous réunir dans le cadre d'un colloque portant sur le thème suivant "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique" organisé par l'Institut international du droit de l'espace et par le Centre européen de droit spatial.

Après la levée de la séance, cette après-midi à 18 heures, après le colloque, tous les délégués ici présents sont invités à participer à une réception qui aura lieu dans la salle Mozart du restaurant du CIV. C'est l'Institut international du droit spatial et du Centre européen du droit de l'espace qui régaleront.

Je tiens à informer et à rappeler aux délégations qui désirent faire des exposés techniques au cours de cette session de bien vouloir venir voir le secrétariat pour que les exposés puissent être inclus dans notre programme de travail et pour que vous puissiez donner le titre de votre exposé ainsi que le nom de la personne réalisant cet exposé.

Je vais, comme je vous l'ai expliqué, bientôt lever la séance pour que l'on puisse se réunir dans le cadre de ce colloque. Mais avant de ce faire, je tiens à vous informer, Mesdames et Messieurs, du programme de travail pour demain matin. Nous reprendrons demain matin à 10 heures précises et

nous continuerons à ce stade l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Nous commencerons l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et nous commencerons également l'examen du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Y a-t-il des questions ou des observations sur ce calendrier de travail ? Non. Très bien. Le secrétariat a quelques communications.

Le SECRETARIAT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, nous avons une communication, Monsieur le Président.

Pour les États membres de l'Agence spatiale européenne et les États coopérants avec l'Agence spatiale européenne, il y aura une réunion de coordination, demain matin, mardi 29 mars de 9 heures à 10 heures dans la salle MOE19 dans le bâtiment dans lequel nous nous trouvons. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. J'invite maintenant Mme Tania Masson-Zwaan et M. Sergio Marchisio à présider le colloque "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique". La séance est levée. Nous reprendrons demain matin à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 14.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

